

centre equestre

A photograph of a man in equestrian attire, including a dark jacket and a cap, riding a white horse. The horse is in motion, and the background is a clear blue sky. The image is partially framed by a blue arrow graphic pointing towards the text.

Les activités hippiques, le plus souvent organisées par des associations, sont multiples, qu'il s'agisse de concours de sauts, de courses, de randonnées ou d'exercices de manège. Les risques qui en découlent ne doivent pas être négligés, les accidents étant assez fréquents.

“Un moniteur occasionnel d'équitation attribue une jument nerveuse à une cavalière inexpérimentée. Le centre équestre est rendu responsable de la chute qui s'ensuit pour avoir mis l'élève face à des difficultés disproportionnées par rapport à son aptitude à les surmonter.”

“Un club hippique est condamné pour défaut de surveillance suite à un accident provoqué par un enfant qui aurait frappé un poney d'un coup de cravache, entraînant ainsi la chute du camarade qui était sur l'animal.”

L'assurance des responsabilités

Le centre hippique est en général un groupement sportif affilié à la Fédération Equestre Française ; la question de l'assurance doit alors être examinée dans ce cadre fédéral.

Si tel n'est pas le cas, l'association doit obligatoirement assurer sa responsabilité comme celle de ses dirigeants, salariés, bénévoles, adhérents, pratiquants.

L'assurance des biens

Par ailleurs, l'association doit penser à garantir ses installations contre les divers événements qui peuvent survenir : incendie, explosion, vol, dégâts des eaux... En outre, il faut souscrire une garantie “mortalité”

si elle veut être indemnisée du décès éventuel de ses chevaux. Une telle garantie peut d'ailleurs être étendue aux chevaux appartenant aux membres du centre équestre et pris en pension par le centre.

voir
aussi

Animaux, Bâtiments, Compétitions sportives,
Festivités, formalités à accomplir, Sports.